

# JOSEPH-OCTAVE PLESSIS,

grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. au  
Clergé et aux fidèles du District de Montréal, Salut et bénédiction en N. S.

NOUS apprenons dans l'amertume de notre âme, nos très-chers frères, que non-obstant l'échec considérable reçu dans le haut de la rivière de Chateaugay, nos ennemis se présentent, d'un autre côté, en grandes forces, pour envahir votre District. Que ne nous est-il donné de voler à votre secours, et de nous mettre au-devant de leurs bataillons, pour protéger, contre leurs attaques, cette portion de notre troupeau chéri ! Mais les armes que la Providence nous a mises en main, n'exigeant pas notre présence au milieu de vous, et pouvant opérer de loin comme de près, nous nous bornerons à gémir sur le pavé du Sanctuaire, et à demander à Dieu, avec larmes, la délivrance des maux qui vous menacent.

Guerriers ! c'est à vous qu'il appartient de vous opposer, comme un mur, à l'approche des ennemis, et de déconcerter leurs mesures. Ils cesseront d'être formidables, dès que le Dieu des armées combattrait avec vous. Allez donc cueillir de nouveaux lauriers. Marchez au combat comme à la victoire. Soutenez cette réputation d'obéissance, de discipline, de valeur et d'intrépidité que vous ont méritée vos premiers succès. Votre confiance ne sera pas vaine, si, en exposant vos vies pour la défense de votre Roi et de vos foyers, vous avez soin, avant toutes choses, de faire votre paix avec Dieu. En vous mettant dans la nécessité de combattre les ennemis de l'état, il vous impose l'obligation préalable de vous réconcilier à lui. C'est à cette condition qu'il s'engage à vous protéger. Or vous n'ignorez pas que de cette protection, beaucoup plus que de vos efforts et de vos veilles, dépend la conservation de vos cités et de vos forteresses. *Nisi Dominus custodierit civitatem ; frustrà vigilat qui custodit eam.*

Pour vous, Prêtres, Clercs, vieillards, femmes, malades, enfans, qui, par état ou par circonstance, êtes dispensés du service militaire, ne restez pas dans une stérile inquiétude des événemens de la guerre.

Unissez-vous, de cœur et d'esprit, à votre premier Pasteur. Servez la patrie, autant que vous le pouvez, soit en priant avec plus de ferveur dans vos maisons ; soit en vous rendant, chaque jour, au pied des autels, pour y répandre vos âmes devant le Seigneur, et faire au ciel une sainte violence. Vous savez qu'il peut accorder la victoire au petit nombre comme au plus grand : *non est Domino difficile Salvare vel in multis vel in paucis.* Suppliez le donc, en tout humilité, de ne pas appesantir son bras sur nous, mais de faire tomber nos ennemis dans les pièges qu'ils nous préparent ; en sorte que leurs nouvelles tentatives ne servent qu'à donner à nos armes un nouveau lustre, et à nous une occasion de plus de chanter à jamais ses miséricordes.

A CES CAUSES, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1°. Notre présent Mandement sera publié au Prône de toutes les Paroisses du District de Montréal, le premier Dimanche après qu'il y aura été reçu ; excepté celles qui seroient actuellement dans un état d'invasion.

2°. Le lendemain sera un jour de pénitence et d'humiliation, au quel on chantera, (ou, s'il y a impossibilité, on célébrera,) comme pour une nécessité grave, la messe *tempore belli*, à l'effet d'attirer sur nous et sur nos armes les bénédictions du Ciel.

3°. A dater du même jour, on donnera (autant que possible) le salut et la bénédiction du Saint Sacrement, une ou deux fois la semaine, dans les Paroisses de la campagne ; et, tous les jours, dans quelqu'une des églises de la ville.

4°. Ces saluts seront continués jusqu'à révocation de notre part, ou de celle de nos Grands-Vicaires sur les lieux.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le onze Novembre, mil-huit-cent-treize.

J. O. Ev. de Québec.

Par Monseigneur,

P. F. TURGEON, Ptre. Sec.